



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit public

de l'Université de Cergy-Pontoise -
UCP

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université de Cergy-Pontoise - UCP

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit public

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008100

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université de Cergy-Pontoise
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention met en place une offre de formation lisible et cohérente en droit public. Elle vise différents débouchés dans le secteur public comme dans le secteur privé, en lien avec l'évolution des métiers faisant appel à l'expertise des « publicistes ». La première année de master est généraliste, elle permet l'acquisition théorique et technique dans les différents champs de la discipline.

La spécialisation s'opère logiquement en seconde année de master. Trois spécialités composent la mention à ce stade : *Collectivités territoriales et politiques publiques, Droit des contentieux publics, Management et carrières publiques hospitalières.*

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Chaque spécialité cible des secteurs bien identifiables, l'ensemble formant un triptyque cohérent et complémentaire. Comme cela paraît envisagé, une mise en relation plus étroite des enseignements assurés en M1 avec les spécialités proposées en M2 (santé, collectivités territoriales, contentieux publics) serait judicieuse, sans toutefois



nuire à la dimension généraliste du M1. La mention se positionne de façon satisfaisante dans la carte des formations, son audience demeurant essentiellement régionale.

Si la spécialité *Droit des contentieux publics* a une finalité mixte, les spécialités présentent clairement une finalité professionnelle. Il convient de souligner l'ouverture de ces M2 à l'apprentissage et à la formation continue, même si ces possibilités sont diversement offertes selon la spécialité concernée. On peut regretter que les filières de recrutement ne soient pas mieux établies. De même, à l'exception de la spécialité *Collectivités territoriales et politiques publiques* qui dispose d'une certaine stabilité, les effectifs sont assez inquiétants. Le M1 se déroule devant un effectif étudiant relativement restreint, mais appréciable (en moyenne 35 étudiants). L'attractivité des M2 est en revanche un sujet majeur pour la mention, tout particulièrement pour la spécialité *Management et carrières publiques hospitalières*, mais aussi pour la spécialité *Droit des contentieux publics*.

L'organisation pédagogique est globalement satisfaisante. L'équipe pédagogique est dense et de qualité. La mutualisation de certains enseignements de M2 pourrait sans doute être renforcée. La présence en M2 d'intervenants professionnels est parfois très significative, ce qui est de nature à favoriser l'insertion du master dans l'environnement socio-économique. A cet égard, on pourrait attendre des spécialités proposées qu'elles s'appuient sur des partenariats mieux établis avec les institutions, établissements, collectivités, entreprises, etc. De même, on regrette l'insuffisance, pour ne pas dire l'absence, d'ouverture internationale. Celle-ci demeure trop peu développée, alors même que les sujets concernés, comme les réseaux professionnels, s'internationalisent. Les dispositifs d'acquisition de compétences additionnelles et transversales pourraient être renforcés dans cette optique.

Le suivi du devenir des diplômés n'est pas suffisamment assuré. L'analyse de l'insertion professionnelle n'est pas formellement institutionnalisée, ce qui est fort regrettable au regard des objectifs d'insertion des formations. Le suivi de la formation n'est pas non plus formalisé, bien que la création de comités de perfectionnement harmonisés soit judicieusement envisagée. On regrette les faiblesses des fiches RNCP et annexes descriptives de certaines spécialités, inégalement renseignées, qui ne permettent pas toujours d'orienter utilement les étudiants intéressés.

Enfin, l'adossement et la formation à la recherche sont limités. Un très faible nombre d'étudiants poursuit en thèse de doctorat. La perspective de thèses professionnelles ne semble pas valorisée.

- Points forts :
 - Offre de formation lisible et cohérente.
 - Dimension professionnelle des parcours M2.
 - Formation continue et apprentissage.

- Points faibles :
 - Relations et échanges internationaux insuffisantes.
 - Insuffisance du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants et de la formation.
 - Absence de cohérence entre les enseignements dispensés en M1 et la spécialité *Management et carrières publiques hospitalières*.

- Recommandations pour l'établissement :

Il convient d'améliorer le pilotage de la mention, en particulier pour organiser le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants. Le maintien de la voie recherche, actuellement désertée, doit conduire à s'interroger sur les modalités permettant de la rendre plus attractive.

Evaluation par spécialité

Collectivités territoriales et politiques publiques

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise - site de Saint-Martin

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La formation offre une approche globale de la décentralisation et du milieu professionnel local, de nature à développer les capacités à exercer les différents métiers liés au milieu des collectivités territoriales (concours de la fonction publique territoriale, avocat, juriste en collectivité, ou entreprises publiques locales, consultant...).

Cette spécialité a pour objectif de former des juristes appelés à travailler dans le secteur de l'administration territoriale, aussi bien dans les services juridiques que dans les services où la mise en œuvre de politiques publiques nécessite des compétences techniques (marchés publics, services financiers, services d'urbanisme...).

- Appréciation :

L'organisation et le contenu des enseignements sont cohérents et adaptés à la finalité professionnelle de la spécialité. Ils permettent aux étudiants d'acquérir les compétences techniques requises par les collectivités territoriales ainsi que les connaissances théoriques nécessaires à la réussite aux différents concours de la fonction publique territoriale. La formation par la recherche n'est toutefois pas développée. La politique des stages s'avère conforme à ce que l'on peut attendre d'un parcours professionnel de master 2, tant pour les étudiants en formation initiale que pour les étudiants en apprentissage, cette dernière formule étant un atout significatif de la formation. Le dispositif de formation professionnelle est convaincant, avec des mises en situation professionnelle et l'organisation de manifestations permettant un contact régulier avec le monde professionnel. L'acquisition de compétences transversales est logiquement portée sur la préparation aux concours, quoique celle-ci demeure perfectible.

La formation présente une réelle attractivité auprès des étudiants de l'Université de Cergy-Pontoise, mais aussi d'autres universités principalement franciliennes. Le taux d'insertion des étudiants qui se présente sur le marché du travail est très bon et conforme aux débouchés visés. On regrettera toutefois l'absence d'enquêtes précises et de suivi institutionnalisé de l'avenir des diplômés, faisant la part notamment entre le recrutement contractuel et la réussite aux concours ainsi que le niveau des postes concernés.

L'équipe pédagogique est parfaitement adaptée aux objectifs de la spécialité. Elle est composée majoritairement d'intervenants professionnels extérieurs (agents territoriaux, avocats, consultants, magistrats), qui assurent plus de la moitié du volume des enseignements. Le pilotage de la formation est sérieux.

Au total, l'appréciation globale de cette spécialité est très satisfaisante. Dotée d'une réelle identité, elle est adaptée aux exigences du secteur constituant le principal débouché des diplômés.

- Points forts :

- Visibilité et cohérence du projet professionnel de la formation.
- Contact régulier avec le monde professionnel.
- Qualité de l'équipe pédagogique.



- Points faibles :
 - Analyse du devenir des diplômés perfectible.
 - Développement insuffisant de la formation continue.
 - Situation peu claire de la formation par la recherche.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est recommandé de perfectionner l'analyse du devenir des diplômés, laquelle repose en l'état sur une approche trop informelle et donc approximative. Les actions de formation continue méritent d'être développées, tout comme les partenariats internationaux.



Management et carrières publiques hospitalières

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise - site de Saint-Martin

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Management et carrières publiques hospitalières* (future *Droit et management de la Santé*) a pour objectif de former aux métiers relatifs à la gestion des ressources humaines dans le domaine sanitaire, par l'acquisition des connaissances de l'environnement des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. A l'issue de la formation, les diplômés doivent être capables de « manager » une équipe dans le cadre particulier de ces établissements. Rattaché à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), cette spécialité prépare aux concours de la fonction publique hospitalière.

- Appréciation :

La formation est, dans son ensemble, insuffisamment détaillée. L'organisation des enseignements, dont le contenu n'est pas indiqué, semble ne laisser à la formation juridique qu'une place résiduelle, parmi des enseignements en économie, gestion, management, éthique... Telle qu'elle présentée, la formation est peu lisible au plan disciplinaire.

L'analyse du devenir des diplômés est peu fiable et parcellaire, tout comme les informations relatives à l'attractivité de cette jeune formation qui paraît encore chercher sa place. On peut trouver ici une explication à la diminution déjà inquiétante des effectifs.

La forte présence de professionnels dans l'équipe pédagogique, voire dans le pilotage de la formation, est en conformité avec les objectifs visés, mais la composition de l'équipe pédagogique demeure assez imprécise. Le suivi de la formation s'appuie sur la structure administrative de l'IPAG, sans toutefois qu'un dispositif de préparation aux concours en lien avec la spécialité ne soit établi.

- Points forts :

- Originalité de la formation.
- Présence abondante de professionnels du secteur dans l'équipe pédagogique.
- Formation continue.

- Points faibles :

- Formation dont l'identité disciplinaire n'est pas suffisamment explicitée.
- Absence de suivi du devenir des diplômés et de leur insertion.
- Faiblesse des effectifs et du taux de réussite.
- Préparation insuffisante aux concours, dont la réussite est pourtant un objectif nécessaire.
- Absence de rattachement à la recherche.
- Absence de liens à l'international.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de construire des relations avec les formations en économie gestion, notamment pour envisager une mutualisation, qui permettrait aussi un approfondissement ou un recentrage de la formation. En l'état de la formation, la question doit être posée du rattachement de cette spécialité dans une mention juridique.



La mise en place d'un dispositif de préparation aux concours visés paraît nécessaire, il est actuellement optionnel (et non détaillé dans le dossier). Le développement de l'apprentissage est aussi une voie à étudier.

De façon plus générale, il conviendrait, à l'avenir, de fournir un dossier plus étayé et mieux soigné.



Droit des contentieux publics

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité propose une formation aux différents métiers liés au contentieux publics (avocats, juristes en collectivité, magistrat administratif, consultant). Prioritairement professionnelle, elle vise à former des praticiens dotés d'une compétence transversale en matière de contentieux public (analyse et construction de dossiers contentieux dans toutes les disciplines de droit public).

- Appréciation :

Le positionnement thématique de la formation, sur un domaine porteur, est convaincant. La formation se donne des objectifs clairs et cohérents. De façon tout à fait judicieuse, l'approche retenue des « contentieux publics » est assez large, elle intègre notamment le contentieux mixte ou encore le contentieux européen. Cette formation indifférenciée offre une articulation équilibrée entre les enseignements théoriques et pratiques. L'organisation générale des enseignements, qui laisse la place à des séminaires de spécialisation adaptés selon le parcours choisi, est cohérente au regard des objectifs poursuivis. Les mécanismes de professionnalisation sont variés et s'avèrent pertinents. L'équipe pédagogique est de qualité, elle laisse une place modérée à des intervenants extérieurs en charge de séminaires pratiques.

Il convient de souligner que le dossier est parfois incomplet ou peu clair, notamment sur certains points mentionnés lors de la précédente évaluation AERES, ce qui ne saurait mettre en valeur toutes les qualités de cette spécialité et qui nuit à l'appréciation d'ensemble. La présentation du dossier ne permet pas toujours d'approfondir l'expertise. Le volume horaire en présentiel paraît assez faible (272h en parcours professionnel, 228h en parcours recherche) et la présence d'une part significative de matières plus ou moins généralistes (histoire des idées politiques, philosophie du droit, droit public comparé, histoire du droit public) interroge au regard de la finalité et du niveau de spécialisation. De même, le recoupement des informations communiquées montre quelques approximations (par exemple, présence ou non du droit de l'urbanisme ?).

On peut regretter que la spécialité ne s'ouvre pas à la formation continue ou par alternance, que les partenariats ou liens internationaux soient insuffisants, et plus encore l'absence de conseil de perfectionnement, d'évaluation de l'insertion professionnelle et de suivi formalisé des diplômés. La faiblesse des effectifs sur les dernières promotions est assez préoccupante, l'attractivité auprès du public professionnel étant manifestement très réduite.

Enfin, il convient de s'interroger sur le positionnement et l'attractivité du parcours recherche au regard de la thématique de la spécialité, laquelle n'est d'ailleurs pas directement adossée à un centre de recherches.

- Points forts :

- Positionnement thématique de la formation.
- Objectifs clairs de la formation.
- Mixité du parcours.

- Points faibles :

- Présentation du dossier, incomplète et peu lisible.
- Absence de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.
- Absence de formation continue.
- Ouverture internationale insuffisante.



- Recommandations pour l'établissement :

La question de la finalité recherche, si elle peut paraître pleinement fondée, devrait être posée au regard de l'absence d'attractivité du M2 sur cette voie. De façon générale, les effectifs sont assez préoccupants.



Observations de l'établissement

EVALUATION AERES

Observations Maser 2 CTPP

Les réponses aux observations de l'AERES sont au nombre de cinq.

1°) Formation par la recherche

Le rapport précise que « la formation par la recherche n'est toutefois pas développée ». Il relève aussi « la situation peu claire de la formation par la recherche ».

Nous pouvons rappeler (ce qui avait été indiqué dans le rapport d'auto évaluation) qu'en dépit du caractère professionnel de la spécialité, et de son ouverture en apprentissage, la formation par la recherche est bien présente.

D'une part, tous les étudiants du Master 2 y compris ceux qui le suivent en apprentissage, doivent écrire un mémoire de recherche et le soutenir. Exigence exceptionnelle dans le cadre d'un master professionnel. Une conférence de méthodologie en la matière est d'ailleurs assurée dès le 1^{er} semestre. Dans la mesure du possible, un temps libre destiné à la recherche et à la rédaction du mémoire est organisé dans l'emploi du temps notamment pour les apprentis (durant les mois de janvier à mars, les étudiants ne vont pas dans leur collectivité le vendredi et un seul cours est alors prévu, en général le TD de langue, afin de leur laisser cette journée libre pour le mémoire)

Il s'agit bien d'un mémoire de recherche qui vient s'ajouter au rapport de stage et d'apprentissage qui est également exigé. Dans le cadre du mémoire, l'étudiant choisit un sujet qu'il définit avec son directeur de mémoire et qui peut être un sujet technique ou plus abstrait (Principe d'égalité et normes locales par exemple). Cette exigence de rédaction d'un mémoire est liée à la volonté de permettre aux étudiants qui le souhaiteraient de s'engager dans l'élaboration d'une thèse. Une étudiante s'est ainsi inscrite en thèse en Histoire du droit public à l'UCP en 2012.

Cela reste pour le moment exceptionnel car les étudiants qui s'inscrivent dans ce master souhaitent très clairement, à la fin de leur cinq années d'études, trouver rapidement un emploi.

D'autre part, le Master 2 a conclu en 2012 un contrat d'édition avec la maison L'Harmattan pour la publication annuelle des deux meilleurs mémoires de la promotion (Blandine Carpentier, « Videoprotection de l'espace public : les communes voient flou », 2012 ; Marie Zarégradski, « La réforme du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux », 2012 ; Anaïs Coullange, « Le public, nouvel acteur des projets d'aménagement ? », 2013 ; Béatrice Ravignot, « Les marchés à procédure adaptée : entre liberté et contrainte pour les collectivités territoriales », 2013). Là aussi, ce souhait de publier les meilleurs mémoires montre que la recherche est bien présente au sein d'un M2 Professionnel.

Enfin, les étudiants participent aux conférences et colloques scientifiques organisés par le Master (par exemple, une journée d'études intitulée « L'Etat dans ses rapports avec les collectivités territoriales » le 12 mars 2009 dont les Actes ont été publiés dans la collection LEJEP de l'édition Lextenso en février 2011) et une journée d'études intitulée « Les collectivités territoriales et l'élection présidentielle » dans le cadre des Journées décentralisées

de l'Association française de droit constitutionnel, le 9 mars 2012 dont les actes ont aussi été publiés dans la même collection.

L'équipe dirigeante veille ainsi à ce que la recherche soit bien présente sous différentes formes au sein du Master, afin que les étudiants qui le souhaiteraient, puissent s'inscrire, s'ils le souhaitent, ensuite en thèse.

2) Acquisition des compétences transversales et préparation aux concours

Le Master permet aux étudiants d'acquérir plusieurs compétences transversales : préparation au Bulats (langue étrangère) ; entraînement à la note de synthèse (concours d'administrateur et d'attaché) ; préparations orales aux concours et aux entretiens de recrutement organisées dans le cadre du séminaire « Recrutement et mise en situation professionnelle » et dans le cadre de jurys blancs au profit des étudiants admissibles aux concours.

3) Partenariat international

Le constat fait par le rapport de l'AERES concernant l'insuffisance ou l'absence d'ouverture internationale du M2 laisse perplexe car, en dépit d'une thématique très française (la décentralisation), le Master a su s'ouvrir à l'international et depuis plusieurs années, a noué des relations importantes avec le Maroc, dans le cadre du séminaire enseigné au 2Nd semestre « Coopération décentralisée ».

Deux conventions internationales ont été signées avec des universités marocaines, , impliquant de nombreuses actions de coopération.

Pendant 5 ans, une convention internationale a été signée avec l'université de Tanger. Un professeur invité marocain a assuré le séminaire de « coopération décentralisée » dont une partie des heures a été délocalisée à Tanger et a été suivi par l'ensemble des étudiants français et marocains (étudiants marocains inscrits dans le Master dirigé par ce professeur marocain). L'intérêt est de faire travailler ensemble les étudiants des deux pays, et de les confronter à des modes de travail et de réflexion différents, ce qu'ils seront amenés à faire lorsqu'ils travailleront dans une collectivité.

Lors de ce voyage d'études ont été organisés des colloques auxquels participent des enseignants chercheurs du master et des enseignants chercheurs marocains sur des thèmes intéressant les collectivités locales (par exemple, en 2012, les régionalisations française et marocaine ou en 2013 la démocratie participative).

Enfin, toujours dans le cadre de ce voyage d'études, des professionnels enseignant dans le Master 2 ont dispensé des formations à l'attention de fonctionnaires territoriaux marocains (sur les finances locales, la fonction publique locale ou sur les contrats de délégation de service public)

En janvier 2014 a été conclue une nouvelle convention de coopération décentralisée signée avec l'université de droit de Casablanca. Le séminaire est délocalisé sur place, et comme à Tanger, les étudiants français et marocains seront amenés à travailler ensemble. Lors de ce

voyage d'études ont été prévues des rencontres avec des élus locaux marocains (du Grand Casablanca, de Rabat) qui permettront aux étudiants de connaître précisément la décentralisation marocaine et l'organisation du Grand Casablanca Enfin, toujours dans le cadre de ce voyage d'études, des professionnels enseignant dans le Master 2 ont dispensé des formations à l'attention de fonctionnaires territoriaux marocains.

Les partenariats du Master 2 DCTPP

Le Master 2 DCTPP travaille en collaboration étroite avec des partenaires réguliers en matière d'offre d'apprentissage. Chaque année, plusieurs collectivités et EPCI un étudiant en apprentissage dans leurs services (communes d'Eragny, de L'Hay-les-Roses, conseil général du 95, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise...).

Toutefois, ces collectivités ne souhaitent pas en général un partenariat institutionnalisé qui les « obligerait » à prendre un apprenti, notamment dans le contexte financier public qui est le leur à l'heure actuelle. Mais l'intérêt réel des collectivités valdoisiennes pour l'université de Cergy, les relations anciennes et de collaboration entre l'université et ces collectivités et la qualité des étudiants apprentis font que ces apprentissages sont reconduits.

Le suivi du devenir des diplômés

Le suivi des étudiants du M2 est assuré, mais avec les moyens qui sont les nôtres. Pour un suivi plus institutionnalisé et plus précis, il conviendrait de disposer d'autres moyens qu'une seule secrétaire qui gère deux masters professionnels. En outre, le retour des diplômés aux questionnaires qui leur sont envoyés, reste toujours aléatoire, en dépit du repas annuel qui réunit les anciens et de l'existence d'un réseau.

Quant à la précision demandée par l'AERES entre les diplômés recrutés par contrat et ceux ayant réussi les concours, elle peut être intéressante mais elle a aussi des limites : certains étudiants ne souhaitent pas passer les concours pour diverses raisons et souhaitent rester contractuels.



JL Bourdon
VP en charge de la formation